

FORET DOMANIALE DE SENONCHES

Echelle : 1:50000e

LOTS DE CHASSE A TIR

LA FERTE-VIDAME

LA FRAMBOISIERE

LE MESNIL-THOMAS

LOT N° 1

LOT N° 2

SENONCHES

JAUDRAIS

Chasse à courre :
Mercredi et samedi

Chasse à tir :
Lundi et vendredi
et
quelques samedis

MANOU

LOT N° 4

LOT N° 3

FONTAINE-SIMON

DIGNY

BELHOMERT-GUEHOUILLE

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ PRÉFORAL DU 11 AOÛT 2014 DE LA PRÉFECTURE D'EURE ET LOIRE

Article 2.- Afin d'assurer la sécurité des personnes et pour prendre en compte les demandes de tous les usagers des forêts domaniales de Senonches et de Montécôt, l'accès à ces massifs forestiers domaniaux **est interdit**, à l'exception des adjudicataires de chasse et de leurs partenaires :

- les **lundis, vendredis et samedis**, du 1^{er} novembre au dernier jour de février pour la forêt domaniale de Senonches
- les **lundis et vendredis** du 1^{er} novembre au dernier jour de février pour la forêt domaniale de Montécôt

Sources :
IGN Paris - BD carto - version 2009
ONF Centre Val de Loire - octobre 2016 - I. Gautier

Limites des communes

Limites des parcelles

